Image not found or type unknown

Annulation de vente moto entres particuliers

Par **bourdin jean charles**, le **22/11/2016** à **15:52**

bonjour a tous
après avoir pris la décision de vendre ma moto, j ai d' abord souhaiter la faire révisée par le garagiste de la marque qui a procédé a une révision classique.nettoyage des carburateurs, synchro des carburateurs, bougies et pochette de joints, pas de vidange car pas besoin, pas assez de kms depuis la dernière révision donc pas nécessaire.j ai roulé très peu avec dans la semaine qui a suivi la révision et
suite a une annonce , un acheteur est venu l essayer, il a constaté que tout était correct(moto et dossier d entretient) et m a versé un acompte pour réserver la moto.il est revenu quelques jours plus tard avec un chèque de banque et a pris la moto dans la matinée.
en fin d après midi, il me téléphone pour dire qu il est en panne sur l auto route avec la moto. dépannage assistance de son assurance et moto déposée dans un garage de la marque.
l acheteur me menace d annulé la vente si réparation importante.a t il le droit ?
pour être sympa , je lui ai proposé une participation financière a la réparation, la moto sera vue après demain par le garagiste.
je suis de bonne foi et ai fourni toutes les factures du véhicule, il a bien vu qu elle sortait de révision!!!!
du coup , je me sent mal a l aise car je ne souhaite pas annulé la vente car j ai entre temps commander ma nouvelle moto avec versement d arrhes. pour infos, la moto est de 2001 et totalise 24180 kms au moment de la vente.
de quoi suis je obliger ?
merci de vos réponses

Par **bourdin jean charles**, le **22/11/2016** à **17:07**

merci janus
j ai eu l acheteur et le garagiste, on est tombé d accord, on fait 50/50 sur la réparation mémé si d après la répression des fraudes, j ai eu un huissier au tel , je ne doit rien et en aucun cas doit accepter l annulation de la vente.mais suis honnête et ne souhaite pas aller plus loin.

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés